

DÉCISION DU MAIRE  
PRISE SUR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : **Emprunt de 1 500 000 € auprès de la BANQUE POSTALE (7.3)**

Service : *Finances (CB)*

Monsieur le maire de la commune de Gex,

**VU** la délibération du conseil municipal n° 2020\_049\_DEL en date du 25 mai 2020, délégrant à Monsieur le maire un certain nombre d'attributions conformément aux articles L. 2122.22 et suivants du code général des collectivités territoriales,

**VU** le budget primitif 2024 voté par le conseil municipal le 4 mars 2024,

**VU** l'arrêté du Maire N° 2020\_031\_AR\_PER de déport de M. Patrice DUNAND pour la réalisation des emprunts,

**VU** l'arrêté du Maire N° 2020\_009\_AR\_PER de délégation de M. Christian PELLÉ,

**VU** la nécessité de recourir à l'emprunt afin d'assurer le financement des investissements de la commune,

**VU** la phase de consultation d'établissements prêteurs qui a eu lieu du 19 avril au 13 mai 2024,

**VU** la proposition de La Banque Postale,

**DÉCIDE**

**DE CONTRACTER** auprès de La Banque Postale un emprunt d'un montant de 1 500 000 € dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Durée du prêt : 240 mois
- Taux d'intérêt fixe : 3,51 %
- Périodicité des échéances : semestrielle
- Profil d'amortissement : constant
- Base de calcul des intérêts : nombre exact de jours écoulés sur la base d'une année de 360 jours
- Versement des fonds : en 1, 2 ou 3 fois avant la date limite du 5 juillet 2024 avec versement automatique à cette date (préavis de 5 jours ouvrés TARGET/PARIS)
- Remboursement anticipé : possible pour tout ou partie à une date d'échéance d'intérêts moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle (préavis de 50 jours calendaires)
- Commission d'engagement : 750 €

**DE SIGNER** le contrat réglant les conditions de ce prêt et la ou les demandes de mobilisation des fonds.

Pour copie conforme,  
Fait à Gex, le 16 mai 2024.

L'adjoint délégué,  
Christian PELLÉ

L'adjoint délégué soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente décision télétransmise en S/Préfecture de Gex le 17 mai 2024, publiée sur le site internet de la ville le 17 mai 2024.

